

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**6<sup>ème</sup> REUNION DE 2004**

**Séance du 26 novembre 2004**

CG 04/6<sup>ème</sup>/I-20

**ETUDE SUR L'AVIATION LEGERE EN  
TARN-ET-GARONNE**

—

**Désignation des membres du comité de pilotage**

L'Assemblée départementale a accepté la maîtrise d'ouvrage d'une étude relative au développement de l'aviation légère en Tarn-et-Garonne. Celle-ci a pour but d'évaluer les besoins en activité aérienne des deux aérodromes de Castelsarrasin – Moissac et de Montauban, de faire le point sur leurs conditions de sécurité et d'exploitation et, au vu de ces éléments, de proposer un plan pour leur développement.

D'un coût de 25 000 € elle est financée de la manière suivante par les cinq partenaires institutionnels, à savoir :

- l'Etat ..... 7 500 €
- le Département..... 5 000 €
- la Communauté d'Agglomération de Montauban..... 5 000 €
- la Communauté de Communes de  
Castelsarrasin – Moissac..... 5 000 €
- la Chambre de Commerce et d'Industrie..... 2 500 €

Après appel d'offres, c'est la Société CAT SUD de Toulouse qui a été retenue pour la mener à bien.

Le suivi et l'évaluation de cette étude seront assurés par un comité de pilotage composé de représentants des cinq partenaires précédemment évoqués.

Au titre du Conseil Général, je vous propose de désigner quatre conseillers généraux territorialement concernés pour siéger dans ce comité de pilotage.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

– Désigne les quatre Conseillers Généraux suivants territorialement concernés pour siéger au comité de pilotage d'étude sur l'aviation légère en Tarn-et-Garonne :

- Mme Maryse DE SANTI
- M. Roland GARRIGUES
- M. Guy-Michel EMPOCIELLO
- M. Robert BENECH

Adopté à l'unanimité.

Le Président,